



Conseil Communautaire du 25 Février 2026

VIC-FEZENSAC

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Mauricette CAZES, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Stéphane LIVIERO, David MERCIER, Véronique THIEUX-LOUIT, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Brigitte SERRALTA, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Gisèle FAUCHE, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Pierre ANTONELLO.

Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT (P : P. DUCES), Daniel DARROUX, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Philippe CAHUZAC (Suppléant : D. MERCIER), William VILLENEUVE, Guy FAVAREL (P. : B. DESENLIS), Pierrette MENAL (Suppléant : JC. COSTES), Nadine ARQUE (Suppléante : H. LEON), Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI (P. : B. NETO), Axel CAUQUIL, Gilles GUICHARD (P. : V. BRANA), Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Corinne LAPLANNE-SOTUM, Arnaud ROSELL.

Mme la Présidente remercie l'assistance pour sa présence à ce dernier conseil communautaire de la mandature. Elle énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des délégués communautaire absents. Elle constate que le quorum est atteint.

Mme la Présidente propose que M. Anthony CHAULET soit le secrétaire de séance.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Geneviève RIGOU pour une présentation d'étape du processus d'élaboration du PLUi.

A l'issue de son intervention, elle confirme la tenue prochaine d'une rencontre avec l'Etat courant mars. Mme la Présidente insiste sur la nécessité que les futurs conseils municipaux désignent rapidement leurs référents PLUi pour que le calendrier se poursuive normalement.

1. Approbation du PV du Conseil communautaire du 3 décembre 2025 à CAILLAVET

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire qui s'est déroulé le 03/12/2025 à Caillavet est approuvé à l'unanimité sans faire l'objet de remarque particulière.

2. Information des décisions de Mme la Présidente

Mme la Présidente donne lecture des principales décisions prises dans le cadre de l'attribution modifiée le 29 mars 2023, de ses compétences parmi toutes celles indiquées dans le rapport ci-dessous et ce depuis le dernier conseil communautaire du 3 décembre 2025 à Caillavet.

DECEMBRE 2025

- 02/12/2025 : Devis Robert SA pour le remplacement de luminaires à la Maison de Santé d'un montant de 75,48 € TTC
- 02/12/2025 : Devis Robert SA pour le changement de 5 spots extérieurs d'un montant de 478,20 € TTC
- 02/12/2025 : Devis d'intervention de Mme SAUVAGET-LASSERRE, Psychologue-Psychothérapeute pour 4 séances au R.P.E. pour un montant de 180 € TTC
- 10/12/2025 : Devis EI LAMY BORIS pour le spectacle d'animation du goûter de Noël des enfants (Mairie et Communauté de communes) du 03/01/2026, d'un montant de 727,95 € TTC
- 10/12/2025 : Devis LES 3 OURS pour l'achat de 3 tabourets ergonomiques pour la Casita d'un montant de 418,36 € TTC
- 10/12/2025 : Devis de l'UFOLEP pour différentes interventions en 2026 dans le cadre du projet « PNNS-CCAF » en ALAE et ALSH d'un montant de 4575 € TTC
- 10/12/2025 : Devis LES CADETS dans le cadre des Nuits Musicales en Armagnac de deux représentations du spectacle Papapapapapa, les 12 et 13 juin 2026, pour un montant de 4 800 € TTC
- 16/12/2025 : Devis du Comité Départemental de Basket Ball du Gers pour 7 interventions périscolaires entre le 04/05/2026 et le 04/07/2026 pour un montant de 245 € TTC

JANVIER 2026

- 12/01/2026 : Proposition financière de BUREAU CONCEPT pour la Casita pour la location et la maintenance d'un copieur Xerox C415 MFP pour un montant de 40 €HT/mois – Forfait maintenance de 7 €HT/mois – Page NB = 0,007 €HT et Page couleurs = 0,7 €HT
- 12/01/2026 : Devis LES 3 OURS de matériel pour le R.P.E. d'un montant de 1 360,09 € TTC
- 12/01/2026 : Devis WESCO de fournitures pour les activités du R.P.E. d'un montant de 1 938,68 € TTC
- 12/01/2026 : Devis de l'EURL LABOURDERE pour le remplacement d'une serrure 3 points d'un montant 456 € TTC
- 15/01/2026 : Devis SODISCOL pour les fournitures de ménage de la Maison de Santé d'un montant de 345,55 € TTC
- 15/01/2026 : Devis SODISCOL pour des produits de ménage et hygiène pour la CASITA d'un montant de 388,13 € TTC
- 15/01/2026 : Devis AGIL'ELEC pour le remplacement des blocs autonomes de secours de la Casita et du Centre de Loisirs pour un montant de 1 254 € TTC
- 21/01/2026 : Devis de l'ECOLE DE MUSIQUE D'ARTAGNAN pour quatre ateliers d'éveil musical – petite enfance (R.P.E. et Casita) d'un montant de 300 € TTC
- 21/01/2026 : Devis SISCA pour 5 piles Lithium pour la robinetterie de la Maison de Santé d'un montant de 98,27 € TTC
- 28/01/2026 : Commande à DECATHLON de cerceaux et haies pour le Centre de Loisirs d'un montant de 390,92 € TTC
- 28/01/2026 : Signature du contrat « Sanitation » de SAPIAN à destination de la Casita, la Maison de Santé et le Centre de Loisirs pour un montant de 1 503,56 € TTC

- 28/01/2026 : Devis de la ville de BLAGNAC pour une sortie à la patinoire municipale (16 participants et 2 accompagnants) d'un montant de 108 € TTC
- 28/01/2026 : Devis SIDER pour la réparation d'une serrure à la Casita d'un montant de 88,82 € TTC
- 28/01/2026 : Devis LASER QUEST pour une sortie du service Jeunesse (16 participants et 2 accompagnants) à Blagnac d'un montant de 304 € TTC
- 28/01/2026 : Commande PLEIN CIEL de fournitures de bureau pour un montant de 107,25 € TTC

FEVRIER 2026

- 04/02/2026 : Devis OZON-PASS'ENGERS pour une sortie escape Game « Les enfants de la Résistance » à la Médiathèque d'un montant de 150 € TTC
- 04/02/2026 : Devis Transports PAGES PASCAL pour un transport à Blagnac le 27/02/2026 du Centre de Loisirs d'un montant pour de 638 € TTC
- 04/02/2026 : Devis 10 DOIGTS des fournitures pour le Centre de Loisirs d'un montant de 210,47 € TTC
- 12/02/2026 : Devis SISCA pour le remplacement d'un mitigeur de lavabo à la Maison de Santé d'un montant de 112,68 E TTC
- 12/02/2026 : Devis de la FEDERATION DE PECHE DU GERS pour deux animations 15/07 et 05/08/2026 à Candau et Lupiac d'un montant de 40€ TTC
- 12/02/2026 : Achat de peintures pour le périscolaire de l'école élémentaire de Vic-Fezensac à BRICOMARCHE d'un montant de 94 € TTC

M. Andrieu a demandé des précisions sur l'animation des Cadets. Mme la Présidente indique qu'il s'agit de deux soirées initiatiques à l'opéra pour les enfants des écoles de Vic, Riguepeu et Lupiac et gratuites pour le public.

M. Andrieu demande également si les tarifs annoncés pour le copieur sont bien pour les copies hors forfait, ce qui lui est confirmé.

Le conseil communautaire prend alors acte des décisions.

3. FINANCES : Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Madame la Présidente rappelle que le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Elle donne ensuite la parole à Mme Coelho, vice-Présidente en charge des Finances qui rappelle les dispositions légales et le contexte juridique ordinaire :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB (dans son procès-verbal de séance) et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique. Cette délibération et ce rapport doivent être transmis au représentant de l'État.

Il convient de préciser que le rapport ci-joint sera également transmis obligatoirement aux communes membres.

Mme Coelho procède à la lecture du document. Au moment d'aborder les questions RH, elle laisse la parole à Mme Serralta, vice-Présidente en charge des Affaires Générales et des ressources humaines pour un balayage de l'ensemble des progrès structurants réalisés en matière de gestion des agents dont le nombre est passé de 6 en 2020 à 30 en 2026.

Puis Mme la Présidente ouvre le débat à partir du document de présentation.

Mme Cazes l'interroge sur l'arrivée prochaine de Mme Audrey Biz au poste de chargée de développement économique et commercial. Mme la Présidente lui présente son profil commerce/banque avec une arrivée programmée le 9 mars prochain. Elle connaît la logique de l'action publique puisqu'à la CCI du Gers, elle a géré le programme « ça se tente ». Elle semble avoir l'expérience nécessaire pour ce poste et la connaissance du territoire puisqu'elle habite à Marambat. Elle s'est déjà engagée auprès de l'Association des Acteurs Economiques du territoire pour les accompagner dans leur restructuration. Elle viendra se présenter aux élus et dans les communes.

Mme Caillavet s'interroge sur le fonctionnement du TAD et sur sa fréquentation. Mme la Présidente lui confirme qu'il est bien utilisé mais sans doute pas de façon optimale en raison de la plateforme téléphonique qui reste un blocage pour certains utilisateurs potentiels. La communauté de communes projette d'organiser un accompagnement des personnes gênées par l'utilisation de la plateforme. Il faut savoir que sur le terrain, l'entreprise « Taxis du Pays » continue d'assurer un service de proximité comme avant. Les professionnels de santé ont bien été sensibilisés sur le fonctionnement du TAD. Mme la Présidente incite les élus à faire remonter les exemples de personnes déçues du système pour que Mme Lhéritier puisse les accompagner.

Mme Cazes souhaite des éclaircissements sur les aides ANAH. Mme la Présidente lui précise que le Pacte Territorial dont la délibération doit être adoptée dans la soirée, répond à l'accompagnement des usagers dans toutes leurs démarches liées à l'amélioration de l'habitat.

M. Cavalière confirme que le prestataire ALTAÏR sera en mesure de répondre à toutes questions sur l'habitat et que la porte d'entrée est la communauté de communes. Deux agents dès le 1^{er} mars seront formés à cet accueil de premier niveau. Pour l'aide de la collectivité, il faudra sans doute revoir les critères en fonction des priorités que déterminera le nouveau conseil communautaire.

Sans aucune autre intervention, Mme la Présidente considère que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est effectivement tenu et que le conseil communautaire en prend acte.

4. FINANCES : Attributions de compensations 2026

Madame la Présidente indique que pour l'année 2026, le montant de l'attribution de compensation est maintenu et s'élève à la somme de **897 234,26 €** selon la répartition ainsi qu'elle suit :

Communes	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025
BAZIAN	-2 214,65 €
BELMONT	626,38 €
BEZOLLES	-2 297,07 €
CAILLAVET	7 903,88 €
CALLIAN	-1 036,45 €
CASTILLON-DEBAT	18 572,00 €
CAZAUX D'ANGLES	8 223,99 €
GAZAX & BACCARISSE	24 374,01 €
JUSTIAN	-1 784,30 €
LUPIAC	10 762,08 €
MARAMBAT	4 561,91 €
MIRANNES	-34,52 €
MOUREDE	-785,98 €
PEYRUSSE GRANDE	13 343,46 €
PEYRUSSE VIEILLE	-1 324,63 €
PRENERON	-257,37 €
RIGUEPEU	8 090,76 €
ROQUEBRUNE	4 113,17 €
ROQUES	4 275,81 €
ROZES	-1 588,40 €
SAINT ARAILLES	-1 047,59 €
SAINT PAUL DE BAISE	5 479,60 €
SAINT PIERRE D'AUBEZIES	-1 230,09 €
TUDELLE	-988,72 €
VIC FEZENSAC	801 496,99 €
TOTAL	897 234,26 €

5. FINANCES : Approbation des Comptes Financiers Uniques : Budget principal et budgets annexes ZAC de Carget et TAD

Mme la Présidente rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif, anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion, établi par le comptable public.

Le CFU a été institué par la loi de finances 2019, pour une mise en œuvre dans les collectivités au plus tard au titre de l'exercice 2026. La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes

(nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques)
;

- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne. Des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget et retrace en dépenses et en recette les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Mme la Présidente donne la parole à Mme la vice-Présidente qui, après avoir présenté les trois CFU déclare que ceux-ci dressés pour l'exercice 2025, visés et certifiés par le comptable, sont conformes et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mme la Vice-Présidente demande à Mme la Présidente de quitter la salle et propose d'approuver le CFU du Budget principal, du TAD et de la ZAC de Carget.

Le conseil communautaire les valide à l'unanimité.

6. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois

Madame la Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac informe l'assemblée des modifications à opérer au tableau des emplois compte tenu de l'opportunité de deux départs en retraite sur l'année 2026, à savoir un agent à 26H au sein de la Maison France Services (catégorie A), et un agent d'accueil de la Médiathèque.

Aussi, Il convient d'adapter le grade de la Responsable de la Médiathèque qui a fait la demande de changer de cadre d'emploi : des attachés territoriaux de conservation du patrimoine à celui des bibliothécaires territoriaux, et il convient également de modifier les durées hebdomadaires d'animateurs ALSH :

- Augmentation de 7.5H à 14H pour l'un des postes (à la suite du départ de l'agent),
- Et diminution de 20H à 18H pour un autre (qui est en double emploi au sein de la Commune de VIC-FEZENSAC sur du périscolaire).

Mme la Présidente indique que le recrutement qui sera fait en remplacement de l'agent dédié à France Services sera à temps plein, de catégorie B ou C et assurera la mission de conseiller France Renov. Un financement de l'Etat est prévu dans le cadre du guichet unique. Mme Cazes demande si cela permet un équilibre. Elle lui répond par l'affirmative. La délibération proposée est approuvée à l'unanimité.

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Approbation de l'avenant n°2 de la convention-cadre « Petites Villes de demain »

Madame la Présidente rappelle que la convention d'Opération de Revitalisation (ORT) de VIC-FEZENSAC conclue initialement le 21 décembre 2022 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser le centre-ville de la Commune de VIC-FEZENSAC.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant sur lequel le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Aussi, le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT jusqu'au 31 décembre 2026.

Il convient également de prendre acte de l'actualisation N°2 de la convention cadre "Petites Villes de Demain" pour la Commune de Vic-Fezensac, en date du 18 décembre 2025.

La délibération est validée à l'unanimité.

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Approbation de la convention portant Pacte Territorial/ France Rénov' d'Artagnan en Fezensac

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunale (OPAH) qui a été engagée pour la période 2020-2025 est à ce jour terminée. Les résultats obtenus (au 1er juillet 2025) confirment l'efficacité de cette intervention publique :

- 503 ménages accueillis en permanence,
- 237 visites de logements de propriétaires occupants et 15 projets locatifs visités pour la création potentielle d'une quinzaine de logements (situation de vacances),
- Etude du potentiel de sortie de vacance sur le centre-bourg de VIC-FEZENSAC,
- Nombre de dossiers financés : 78 dossiers de rénovation énergétique, 53 adaptations à la perte d'autonomie et 5 travaux lourds.

Ces résultats ont témoigné de la pertinence des actions entreprises, mais aussi de la nécessité de maintenir un soutien public continu pour la rénovation du parc immobilier.

Au 31/12/2025, le dispositif est arrivé à échéance, mais la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac a exprimé son souhait de poursuivre une politique incitative dans le secteur privé.

Le Pacte Territorial proposé constitue une réponse cohérente et complète aux besoins identifiés, avec trois volets principaux :

- Adaptation du territoire aux enjeux climatiques, en intégrant des mesures de sobriété foncière et énergétique pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments,
- Valorisation du patrimoine architectural et immobilier local, en préservant et en rénovant le bâti ancien pour le rendre plus adapté aux normes modernes de confort et de performance énergétique,
- Revitalisation des centres-bourgs et accueil de nouvelles populations, en offrant une gamme de logements diversifiée et de qualité, dans un cadre de vie agréable et accessible pour tous.

Le Pacte Territorial - France Rénov' - permettra de :

- Accompagner les propriétaires dans leurs démarches de réhabilitation et intervenir sur le parc immobilier vacant pour développer une offre locative permanente de qualité,
- Traiter les situations d'habitat indigne chez les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (en incitant et accompagnant la requalification des logements locatifs occupés),
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter ainsi contre la précarité énergétique, en sensibilisant notamment les ménages et les professionnels du secteur immobilier aux enjeux de la rénovation durable,
- Adapter les logements aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou âgées,
- Promouvoir une démarche intégrée de revitalisation urbaine, alliant l'amélioration de l'habitat à la création de liens sociaux et de services de proximité.

Madame la Présidente sollicite donc le Conseil communautaire sur le projet de convention du Pacte territorial France Rénov', porté par la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, ci-joint. M. Andrieu demande si cela va permettre de toucher un public plus large. Mme la Présidente lui répond oui et non mais qu'il y aura plus de services proposés dans ce cadre. La communauté de communauté de communes sera la porte d'entrée de toutes les demandes du territoire, et donc au-delà de l'OPAH. La collectivité offre ainsi une

permanence physique constante puisque France Rénov' est rattachée à France Services, pour une plus grande optimisation de l'information de habitants du territoire. ALTAÏR maintient ses visites sur le terrain avec réactivité et fluidité dans le traitement des réponses.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. AFFAIRES GENERALES : Modification de statuts du SICTOM du secteur de Condom

Madame la Présidente informe le Conseil que le SICTOM du Secteur de CONDOM a adopté lors de son Conseil syndical du 9 février dernier une réactualisation de la composition du comité syndical en ramenant le nombre de délégués de 62 à 49 et 49 suppléants permettant une représentation de toutes les communes du territoire, soit 12 délégués et 12 suppléants pour D'Artagnan en Fezensac.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

10. AFFAIRES GENERALES: Avenant n°1 de la convention tripartite Vic-Accueil/commune de Vic-Fezensac/communauté de communes D'Artagnan en Fezensac

Dans un contexte où le centre social Vic-Accueil entame en 2026 le renouvellement de son contrat de projet (2027-2030), Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il a été convenu entre les parties un avenant à la convention initiale visant à renouveler pour un (1) an et dans les conditions identiques, l'aide financière annuelle accordée par les collectivités.

Madame la Présidente précise qu'au 15 novembre 2026 au plus tard, un point sera réalisé entre les trois signataires afin de convenir des nouvelles obligations éventuelles les liant. Le Conseil communautaire se prononce à l'unanimité sur l'avenant N°1 ci-joint.

11. Questions diverses

Aucune.

Mme la Présidente remercie l'ensemble des conseillers communautaires pour leur assiduité durant ce mandat, la bonne tenue des réunions et la richesse des débats. Elle a une pensée particulière en direction de celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter et qui ont contribué au développement de D'Artagnan en Fezensac et pour certains même à la création de la communauté de communes.

A 22 H 30, elle clôture cette dernière réunion du mandat et invite tous les participants à partager le traditionnel vin d'honneur.

La Présidente,

Barbara NETO

Le secrétaire de séance,

Anthony CHAULET